



Recours après jugement expulsion

Par **DD44**, le **05/04/2013** à **13:08**

Bonjour,

Je suis propriétaire bailleur, j'ai un locataire qui est expulsable suite décision de justice en décembre 2012. Aucun appel n'a été demandé. La trêve hivernale est terminée. Est ce que le locataire peut encore avoir un recours pour ne pas partir "avec l'huissier"? DAL par exemple?

Merci

Par **HOODIA**, le **09/04/2013** à **17:14**

Si le locataire veut rester ,et ne tient pas compte du jugement

Vous ne pourrez pas le mettre à la porte sans le concours d'un huissier et de la force publique

Autant dire qu'il peut encore rester un certain temps ,et que vous pouvez retrouver votre bien avec des dégradations!

Je suis navré de vous présenter l'affaire ainsi , mais il arrive que l'on boive la coupe jusqu'à la lie avec des locataires...